

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04228 Numéro SIREN : 821 640 513 Nom ou dénomination : A.I.S TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 20453



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

05 OCT. 2023
20453
Sous 11 11

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M muhammad rizwan
6 rue des herbages
94450 Limeil Breuvannes
FRANCE

N° d'adhérent : 20171470017272

Pour le compte de :

SARL A.I.S TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL-BREUVANNES

N° SIREN : 821 640 513

Période déclarée : Année 2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

LÉGENDE		
Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	20 133 Déficit (report du 2033-B)

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations corporelles	40 539	14 576	25 963
TOTAL I (5)	40 539	14 576	25 963

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	23 339		23 339
Créances autres (3)	6 889		6 889
Valeurs mobilières de placement	3 000		3 000
Disponibilités	12 978		12 978
TOTAL II	46 206		46 206
TOTAL GENERAL (I + II)	86 745	14 576	72 169

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel		3 600
Réserve légale		360
Report à nouveau		8 936
Résultat de l'exercice		17 113
TOTAL I		30 009

3 - Dettes

Emprunts et dettes assimilées (4)		27 103
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		2 158
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)		12 899
TOTAL III		42 160
TOTAL GENERAL (I + II + III)		72 169

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	73 004
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			73 004

Achats de marchandises (y compris droits de douane)			24
Autres charges externes			47 967
Impôts, taxes et versements assimilés			422
	dont TP/CFE, CVAE	422	
Dotations aux amortissements			4 140
Autres charges			1
Total des charges d'exploitation (II)			52 554

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 20 450

Produits et charges divers	Charges financières (V)	282
	Charges exceptionnelles (VI)	35
	Impôts sur les bénéfices (VII)	3 020

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 17 113

B - RÉSULTAT FISCAL

		17 113
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		3 020

		20 133
		20 133

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

Matériel de transport	10 000	10 000
Autres immobilisations corporelles	654	654
TOTAL rubrique I	10 654	10 654

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles

Matériel de transport	10 000	3 922	13 922
Autres immobilisations corporelles	436	218	654
TOTAL rubrique II	10 436	4 140	14 576

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	31 290
Déficits reportables	31 290
TOTAL des déficits restant à reporter	31 290

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	73 004
TOTAL 1	73 004

Achats	24
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	47 967
TOTAL 3	47 991

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	25 013
--	---------------

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M							
	Nom et prénom	MUHAMMED RIZWAN		Nom marital					
	Nombre de parts ou d'actions	50		Pourcentage de détention	50,00%				
	Date de naissance	25/09/1985		Pays de naissance	PAKISTAN				
	Code postal de naissance	99		Commune de naissance	GUJARKHAN				
	Numéro, type et nom de voie	6 RUE DES HERBAGES							
	Code postal	94450		Ville	LIMEIL BREVANNES				
	Pays	FRANCE							
2	Titre	M							
	Nom et prénom	KHAN MOHAMMAD		Nom marital					
	Nombre de parts ou d'actions	50		Pourcentage de détention	50,00%				
	Date de naissance	23/05/1979		Pays de naissance	PAKISTAN				
	Code postal de naissance	99		Commune de naissance	GUJARKHAN				
	Numéro, type et nom de voie	1 RUE MARCEAU							
	Code postal	91390		Ville	MORSANG SUR ORGE				
	Pays	FRANCE							

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Approuvé et accepté par la
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



27/06/2023 20:49



Synthèse de la déclaration

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

Applicable à compter du
31/12/2020

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue par l'Article 233 quater du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 Décembre 2022** se présente de la façon suivante : (En annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2022** s'est soldé par un **résultat bénéficiaire** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbation.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble du monde économique.

Néanmoins, nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudent en matière de prévisions.



FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 85-705 du 12 Juillet 1985 et n° 87-416 du 17 Juillet 1987,

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION DES COMPTES : **(Article 1341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983)**

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et de compte de Résultat de l'exercice 2013, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice :
NEANT

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent :
NEANT



COMPTE RENDU DE L' ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Article L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1er Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'activité : **Transport de marchandise.**

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité dans le secteur de :

Activité Résultats : **BENEFICIAIRE**

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.



SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
le 30 JUIN 2023 à 9 Heures.

L'associé s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Étais présent :

- * Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
- * Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, Gérant.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à disposition des membres :

- 1°) La copie des lettres de convocation.
- 2°) Le rapport de la Gérance.
- 3°) Le texte des résolutions proposées.
- 4°) Les comptes de l'exercice : Bilan, Compte de résultat, Annexes.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et du résultat de l'exercice
- Affectation des résultats
- Quitus
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après discussion, et, lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Le résultat étant entièrement bénéficiaire, il est décidé e reporter en totalité le résultat.

Résultat: **Bénéficiaire de 17 113.00€**

REPORT A NOUVEAU : 8 936.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée, et il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a été effectué aucune distribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.



ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2012.**

Total du bilan	72 169.00 €
Total du compte de résultat en liste	73 004.00€
Résultat bénéficiaire	17 113.00€

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Éléments de l'annexe à fournir par les petites ou moyennes sociétés.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	N/PRODUITES
1°) REGLES ET METHODES COMPTABLE		
- Méthode d'évaluation	xx	
- Changement de méthodes		xx
- Dérogations		xx
- Informations complémentaires	xx	
2°) COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
- Etat de l'actif immobilisé	xx	
- Etat des amortissements	xx	
- Etat des provisions	xx	
- Etat des échéances et des dettes	xx	
- Informations complémentaires	xx	
3°) ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRE INFORMATION		
- Crédit bail		xx
- Engagement financiers		xx
- Dettes garanties par des sûretés réelles		xx
- Liste des filiales et participations		xx
4°) AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	X	



REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce Articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

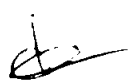
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencements et installations	07 ans
- Installations techniques	03 à 05 ans
- Matériel et outillage	03 à 05 ans
- Matériel de transport	05 ans
- Matériel et mobilier de bureau	05 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



STOCKS

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.



**SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
SARL au capital de 3 600.00 €**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 30 JUIN 2023 à 9 H 00**

Ordre du jour : Approbation des comptes 2022

Sont présent :

- * Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
- * Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

La totalité des parts est représentées et l'assemblée peut valablement délibérer.

Résolution première :

Les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2022.

Le résultat 2022 a donc été bénéficiaire.

Les associés ont donc décidé d'affecter la totalité du résultat bénéficiaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution deuxième :

Les associés donnent quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution troisième :

Les associés approuvent les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution quatrième :

L'assemblée des actionnaires approuve les différentes conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associées concernées ne prenant pas part aux votes.

En foi de quoi, est dressé le présent procès verbal.

Fait à LIMEIL BREVANNES,
Le 30 JUIN 2023.

